

La Lettre



d'information

de Catherine Morin-Desailly
Sénatrice de la Seine-Maritime

n° 15
février
2013



Alors que depuis des semaines, on occupe le Parlement avec « le Mariage pour tous », notre pays s'enfonce dans les difficultés. Nos concitoyens sont légitimement inquiets car les réformes structurelles se font attendre et l'on ne voit pas bien quel est le cap fixé par le gouvernement.

En témoigne l'absence de majorité au Sénat avec le rejet ces derniers mois de plusieurs textes fondamentaux, dont le collectif budgétaire. Or les urgences sont là : compétitivité de nos entreprises, adéquation de la formation à l'emploi, refondation du projet européen.

En ce début d'année, avec mes collègues de l'Union des Démocrates et Indépendants (UDI), nous sommes particulièrement soucieux de l'abandon des territoires ruraux. L'annonce d'une deuxième baisse des dotations aux collectivités territoriales (-4,5 milliards d'euros), le coût de la réforme des rythmes scolaires non financée, le nouveau mode de découpage et de scrutin des cantons nous font réagir.

Dans les mois à venir, nous devons être mobilisés et être force de proposition sur d'autres textes vous concernant, tels que l'acte III de la décentralisation, la désertification médicale, ou encore l'aménagement numérique du territoire... Aussi, soyez assurés de ma détermination à défendre ce qui est constitutionnellement l'attribut de notre assemblée : nos collectivités.

Chaleureusement à tous,

Catherine Morin-Desailly

Réforme électorale : la menace pour nos territoires ruraux

Les deux projets de loi composant la « réforme électorale » ont ouvert les travaux parlementaires de 2013. Alors que ces textes étaient attendus de longue date, Catherine Morin-Desailly déplore que le Gouvernement ait décidé de précipiter leur examen, sans réelle concertation. Le projet du Gouvernement, qui abroge le conseiller territorial, prévoit l'élection de 2 conseillers départementaux dans chaque canton, en binôme paritaire, au scrutin majoritaire à deux tours et une modification de la carte cantonale en conséquence. Pour les élections municipales et intercommunales, le texte propose le scrutin de liste dès 1000 habitants et le fléchage des conseillers des intercommunalités. Enfin, les élections départementales et régionales sont repoussées à 2015.

En commission, 2 amendements centristes ont été adoptés : la réduction du nombre de conseillers municipaux des communes de moins de 500 habitants et l'obligation de déclaration de candidature à la mairie pour les élections municipales. En séance, Catherine Morin-Desailly a également défendu avec ses collègues, le maintien du système actuel pour la représentation des communes de moins de 1000 habitants à

l'intercommunalité et un seuil du scrutin de liste bloqué pour les municipales à 2500, ou en cas de rejet, 1500 habitants.

Tous les sénateurs centristes se sont mobilisés contre cette réforme, extrêmement compliquée à mettre en œuvre, qui donne une prime sans précédent à la représentation des agglomérations au détriment des campagnes. Concernant la modification du calendrier électoral, les élus ont dénoncé une tactique politicienne au détriment de la démocratie. Le mode de scrutin proposé, binominal, aussi loufoque que baroque, a été rejeté par tous les groupes parlementaires, à l'exception des socialistes. Les centristes ont demandé : « A-t-on déjà vu deux maires à la tête d'une même commune ou bien deux directeurs généraux à la tête d'une même entreprise ».

Au final, après le rejet du scrutin majoritaire d'un binôme paritaire pour l'élection des conseillers généraux, pierre angulaire de la réforme, c'est l'intégralité du texte que les sénateurs ont refusé, le Gouvernement privilégiant le passage en force, au détriment de la concertation, avec l'assemblée constitutionnellement pourtant la plus concernée.

Mesures concernant la création du conseiller départemental :

Projet de loi relatif à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des délégués communautaires, et modifiant le calendrier électoral.

	En vigueur actuellement	Ce que propose le projet de loi (élections reportées à mars 2015)
Dénomination	Conseiller général	Conseiller départemental
Nombre de conseiller(s) par canton	1	2 : binôme paritaire (un homme/une femme), élus solidairement mais indépendants dans l'exercice de leur mandat
Nombre de cantons	3971	En 2012, le nombre de cantons a été divisé par deux afin de ne pas augmenter le nombre de conseillers



Pour en savoir plus :
catherine-morin-desailly.com
udi-uc-senat.fr



Santé : comment éviter l'abandon de nos campagnes ?

On le constate quotidiennement selon les territoires, nos concitoyens ont inégalement accès aux soins. Catherine Morin-Desailly avait d'ailleurs déjà alerté le Gouvernement sur ce problème, en juillet 2011, en dénonçant entre autres la pénurie de chirurgiens-dentistes en Haute-Normandie.

Selon la dernière enquête de l'association UFC-Que choisir, il apparaît que 3,1 millions de Français vivent dans un désert médical en ce qui concerne les généralistes, soit 5 % de la population. La situation s'aggrave pour les spécialistes notamment pour les pédiatres, les gynécologues et les ophtalmologistes, puisqu'on compte respectivement 19 %, 14 % et 13 % de la population dans un désert médical. Tous les territoires ne sont pas touchés de la même manière : quand les littoraux et les centres-villes comptent bon nombre de médecins, les espaces ruraux, mais aussi certaines zones périurbaines, doivent affronter une pénurie.

Si la désertification médicale est, bien entendu, un problème de santé publique, il ne faut pas oublier non plus que les prestations de santé relèvent du socle des services qui conditionnent l'attractivité d'un territoire. Dès lors, l'absence de médecins menace le maintien même des populations. Sans intervention, la situation ne fera qu'empirer. C'est pourquoi, il est urgent pour les citoyens, les praticiens et les élus de revoir notre système de santé et de répondre à cette crise avant que nos territoires soient vidés de toute présence médicale. La loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires » (HPST) de 2009 a eu le mérite de mettre en place certains leviers avec les Agences Régionales de Santé (ARS), qui organisent l'offre de soins sur le territoire et a permis le développement de maisons pluridisciplinaires

de santé qui offrent un réel service médical de proximité et de qualité ; en Seine-Maritime celle de Neufchâtel-en-Bray en est un bon exemple.

Afin de répondre à cette importante problématique, le Sénat s'est emparé du sujet en créant, en mai dernier, un groupe de travail.

Pacte-Territoire-Santé : le plan du Gouvernement

Le 13 décembre, à l'occasion d'un déplacement dans la Vienne, Marisol Touraine, ministre de la Santé a présenté le « Pacte-Territoire-Santé » : projet gouvernemental destiné à lutter contre la désertification médicale. À travers 12 engagements, le Pacte poursuit trois objectifs : réviser la formation des jeunes médecins, transformer les conditions d'exercice et investir dans les territoires isolés.

Les propositions sont actuellement discutées avec les associations d'élus et de patients, les représentants de médecins et du monde hospitalier. Une autre concertation doit également être conduite par chaque Agence Régionale de Santé. Les remarques et propositions devront être formulées avant la fin février ; elles pourraient amender ou compléter le Pacte.

Le ministère de la Santé estime le coût de ce plan à 50 millions d'euros par an. Une somme que l'on peut juger bien maigre face aux enjeux à relever.

Le Pacte proposé par le gouvernement : 3 objectifs, 12 engagements

1. Changer la formation et faciliter l'installation des jeunes médecins.

Engagement 1 : un stage en médecine générale pour 100 % des étudiants.

Engagement 2 : 1500 bourses d'engagement de service public d'ici 2017.

Engagement 3 : 200 praticiens territoriaux de médecine générale dès 2013.

Engagement 4 : un « référent installation » unique dans chaque région.

2. Transformer les conditions d'exercice des professionnels de santé.

Engagement 5 : développer le travail en équipe.

Engagement 6 : rapprocher les maisons de santé des universités.

Engagement 7 : développer la télémédecine.

Engagement 8 : accélérer les transferts de compétences.

3. Investir dans les territoires isolés.

Engagement 9 : garantir un accès aux soins urgents en moins de 30 minutes d'ici 2015.

Engagement 10 : permettre aux professionnels hospitaliers et salariés d'appuyer les structures ambulatoires.

Engagement 11 : adapter les hôpitaux de proximité et responsabiliser les centres hospitaliers de niveau régional à l'égard de leur territoire.

Engagement 12 : conforter les centres de santé. Il est à noter que le 3^e engagement du plan gouvernemental avait déjà été adopté lors de l'examen de la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2013.





Avec Hervé Maurey, le travail est engagé pour agir contre les déserts médicaux.

Le contrat de praticien territorial : nouveauté de la loi de financement de la Sécurité Sociale de 2013

En adoptant la loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2013, le Parlement a validé la création du contrat de praticien territorial de médecine générale et a étendu l'accès de ce dispositif (engagement n° 3), par voie d'amendement, aux médecins remplaçants.

L'objectif de ce nouveau statut est de lutter contre les déserts médicaux en incitant les jeunes médecins à s'installer dans les zones déficientes en offre de soins, en leur garantissant des revenus pendant deux ans (environ 4 600 euros par mois). Concrètement, par ce contrat le praticien s'engagera, pour une durée déterminée, à exercer sa profession dans une zone géographique définie par l'agence régionale de santé (ARS) et caractérisée par une offre médicale insuffisante ou des difficultés dans l'accès aux soins. En outre, le praticien s'obligera à un certain nombre d'obligations en termes de tarifs et de participation à diverses actions d'intérêt public (dépistage, prévention, permanence des soins...). **Il est à noter que ce contrat pourra également être développé dans les nouvelles structures que sont les maisons de santé pluridisciplinaires.** Dès 2013, 200 de ces praticiens territoriaux de médecine générale devraient être installés.

Malgré tout, face à ces propositions gouvernementales, et forts des travaux parlementaires, les centristes se sont mobilisés pour demander des mesures plus importantes.

Résolution pour une politique d'égalité des territoires : un premier pas

Ainsi, le 13 décembre, les sénateurs ont adopté la proposition de résolution relative au développement par l'État d'une politique d'égalité des territoires. **Ce texte rappelle l'importance de lutter contre l'aggravation de la « fracture territoriale » et l'accroissement des inégalités entre les territoires de la République. Les élus plaident pour l'adoption prochaine d'une loi de programmation relative à la politique d'égalité des territoires, qui pourrait inclure des mesures contre les déserts médicaux.**

La réponse des centristes : « Il faut aller plus vite et plus loin »

En réponse au plan gouvernemental « Pacte-Territoire-Santé », les sénateurs centristes affirment qu'il faut aller plus loin et plus vite en s'appuyant sur les travaux du groupe de travail sur la présence médicale sur l'ensemble du territoire. Si Catherine Morin-Desailly est satisfaite du diagnostic posé, elle déplore un certain flou dans le traitement. En effet, ce plan prévoit des mesures opportunes et nécessaires, telles que le

Présence médicale sur l'ensemble du territoire : le groupe de travail sénatorial

Le 29 mai, la commission du développement durable, des infrastructures, de l'équipement et de l'aménagement du territoire a créé un groupe de travail sur la présence médicale sur l'ensemble du territoire, dont **Hervé Maurey** (UDI – Eure) est le rapporteur. En quelques mois, les sénateurs ont auditionné plus de 50 personnes : professionnels de santé, représentants des syndicats de médecins et d'étudiants, associations d'élus, universitaires, représentants de la

Cour des Comptes, représentants des administrations sanitaires, gestionnaires des caisses d'assurance maladie...

Les objectifs des travaux sont d'examiner l'étendue du problème, d'évaluer l'efficacité des dispositifs existants visant à y remédier, et de faire émerger de nouvelles solutions qui pourraient lui être apportées.

Des conclusions que vous pouvez retrouver sur le site du Sénat.

développement de la télémédecine ou les stages en cabinet libéral dans les territoires isolés pour les étudiants, mais qui ne seront vraisemblablement pas suffisantes, au vu de la rapidité avec laquelle les déserts médicaux s'étendent.

Il est regrettable que le pacte ne prévoit pas d'élargissement du Numerus Clausus, qu'il ne propose aucune mesure sur la régulation de l'installation ou encore que les questions de la revalorisation des rémunérations des professionnels de santé et de l'attractivité de la médecine libérale soient éludées.

Pour **Catherine Morin-Desailly**, le calendrier annoncé pose problème. Alors que la ministre veut répondre dans les cinq années à venir, elle estime qu'il est nécessaire de répondre par des mesures fortes et d'effet immédiat. **Pour les centristes, les déserts médicaux doivent être combattus dans le cadre d'un**

contrat de régulation entre les professionnels de santé et la société tout entière. C'est d'ailleurs tout le sens de la récente proposition de loi visant à garantir un accès aux soins égal sur le territoire, des députés UDI. Ainsi, le texte propose entre autres de déterminer le Numerus Clausus en fonction des besoins de santé de la population sur l'ensemble du territoire, de substituer l'examen national classant par un internat régional ou encore le développement de la télémédecine. Discuté en séance le 22 novembre, l'Assemblée Nationale a rejeté le texte mais le Gouvernement s'est engagé à le soutenir dans l'hypothèse où le plan « Pacte-Territoire-Santé » ne produirait pas d'effets significatifs.

En marge de la désertification médicale, la Haute Assemblée a également rappelé la nécessité de développer une politique générale pour l'égalité des territoires.



Maison pluridisciplinaire de Santé de Neufchâtel-en-Bray

parole d'élus :

Xavier LeFrançois nous parle de la Maison pluridisciplinaire de santé de Neufchâtel en Bray



Xavier LeFrançois, maire de Neufchâtel-en-Bray et conseiller régional de Haute-Normandie

Rencontre avec Xavier LeFrançois, maire de Neufchâtel-en-Bray, au sujet de l'ouverture le 4 juin dernier de la 1re maison pluridisciplinaire de santé en Haute-Normandie.

Monsieur le Maire, comment est né ce projet ?

X. LeFrançois : Lorsque j'ai été élu en 2008, l'une de mes préoccupations principales était que les Neufchâtellois continuent de bénéficier d'un accès au soin répondant

à leurs besoins en complément des services, de très bonne qualité comme l'a régulièrement souligné l'ARS, offert par l'hôpital.

Inquiets de ce que nous nous disposions plus que de 3 cabinets de médecins généralistes sur la commune, nous avons mené un travail collectif entre élus et professionnels de santé, avec notamment le docteur Jacques Frichet, afin de faire éclore ce projet exceptionnel car 1^{er} du nom dans notre Région.

Quel est le coût d'un tel projet et comment l'avez-vous financé ?

X.L : Notre Maison de santé aura coûté 3,1 m€ dont 191 000 € pour l'achat du terrain et 400 000 € d'étude. La communauté de communes du Pays Neuchâtelois est le principal financeur à hauteur de 810 000 € dont 275 000 € portés directement par la commune de Neufchâtel, viennent ensuite la Région Haute-Normandie et le Département de Seine-Maritime pour 782 000 € chacun, enfin l'Europe via le FEADER pour 450 000 € et l'État pour 150 000 €. J'insiste sur

le fait que les loyers versés par les praticiens feront rentrer chaque année 100 000 € dans les caisses de la Com'com et que la Maison est chauffée par le système de chaudière biomasse que j'ai souhaité faire installer dans la commune.

Quels seront enfin les services proposés à la population ?

X.L : Dans la Maison en elle-même seront présents 12 généralistes, 9 infirmières, 2 dentistes ainsi que des permanences hebdomadaires assurées par des diététiciens, des psychologues ou encore des psychomotriciens. Elle leur offre des conditions de travail d'excellente qualité.

Au-delà de la Maison de santé, il s'agit là de la constitution d'un pôle de santé dans le périmètre de l'hôpital avec la présence d'une maison de retraite, du Centre de

permanence des soins de proximité, de l'unité Alzheimer et peut-être prochainement d'un hôpital de jour pour accueillir des handicapés. La création de notre Maison de santé a également permis de maintenir à Neufchâtel le laboratoire Defrance et ses 50 salariés.

C'est donc un véritable pôle médical de santé brayon qui s'est mis en place.

Les conclusions du groupe de travail sénatorial ont été présentées au début du mois de février.

Retrouvez l'intégralité des travaux sur le site du Sénat : http://www.senat.fr/commission/dvpt_durable/groupe_de_travail_sur_la_presence_medicale.html

De vous @ moi

Catherine Morin-Desailly
sénatrice de la seine-maritime,
conseillère régionale de haute-normandie



Ces sujets vous concernent !

Depuis un an, Catherine Morin-Desailly a mis à votre disposition un nouvel outil : devous@moi. En vous tenant informé très rapidement des sujets qui vous concernent, il vous permet de transmettre en réponse vos questions, remarques, propositions :

devousamoi.morindesailly@gmail.com

■ Gouvernance Européenne du Numérique

Depuis le mois de septembre, **Catherine Morin-Desailly** prépare un important rapport sur la gouvernance européenne du numérique qui traite notamment de la protection des données personnelles, l'e-commerce, la cyber-sécurité... Elle auditionne de nombreux acteurs nationaux et internationaux afin de dresser un état des lieux et proposer des pistes pour que l'Europe relève pleinement le défi à travers son agenda « Europe Numérique 2020 ». Le rapport est attendu pour le mois de mars.

■ Reconnaissance du vote blanc

à la demande du groupe UDI-UC, le sénat examinera la proposition de loi visant à reconnaître le vote blanc aux élections, le jeudi 28 février à partir de 16 heures à l'initiative des députés centristes, ce texte avait été adopté au Palais Bourbon le 22 novembre dernier.

■ Cumul des mandats

Le texte de loi portant sur le non-cumul des mandats sera présenté lors du conseil des ministres du 27 février prochain. Selon toute vraisemblance, le projet de loi devrait être présenté au Parlement au court du printemps 2013.

■ Mariage pour tous

Le projet de loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe a été adopté en Conseil des ministres le mercredi 7 novembre 2012 et adopté, en première lecture à l'Assemblée Nationale, le 12 février 2013. Ce texte sera débattu au Sénat à partir du 3 avril prochain.

■ Acte III de la décentralisation

Le projet de loi « de décentralisation et de réforme de l'action publique » devrait être présenté en conseil des ministres au courant du mois de mars. Le Sénat se saisira probablement du projet de loi de décentralisation, en juillet prochain, lors d'une session extraordinaire du mois de mars. Le Sénat se saisira probablement du projet de loi de décentralisation, en juillet prochain, lors d'une session extraordinaire.

États Généraux de la Démocratie Territoriale : vrai statu quo ou faux changement ?

Les États Généraux de la Démocratie Territoriale, annoncés en octobre 2011, se sont ouverts par une première phase de consultation. Puis le débat a vécu dans les départements pour donner lieu à une synthèse lors des rencontres nationales à Paris, les 4 et 5 octobre 2012.

Dans le département

Ces deux journées ont rassemblé sénateurs, présidents de conseils régionaux et généraux ainsi que des représentants des maires et des intercommunalités de chaque département, dont six pour la Seine-Maritime. En prévision des deux journées à Paris, en parallèle de l'association des maires du département, **Catherine Morin-Desailly** et ses collègues **Charles Revet** et **Patrice Gélard**, ont organisé, tout au long du mois de septembre, sept réunions sur l'ensemble du département. Les nombreux élus présents ont pu y exposer leur point de vue et leurs suggestions.

En tant que représentante des élus locaux et partisans de la libre administration des collectivités, il était important pour **Catherine Morin-Desailly** de consulter les premiers concernés par l'administration des territoires. Elle a retenu de ces réunions la grande inquiétude des élus face à l'incertitude des réformes, leur volonté de clarifier les compétences des différentes strates tout en préservant l'autonomie financière et en allégeant les contraintes administratives.



Au Sénat



Au Sénat, **Catherine Morin-Desailly** a participé à la table ronde « Les relations entre les acteurs de la décentralisation ». Si l'exercice a été intéressant, elle regrette qu'il n'ait pas débouché sur des propositions concrètes, faute de prise en compte des remarques des élus par le Gouvernement. Il faut préciser que quelques jours auparavant, **Marylise Lebranchu**, ministre de la décentralisation, avait déjà annoncé un projet de loi qui a été confirmé par le président de la république, **François Hollande**, dont le discours de clôture de ces États Généraux, cumulait recyclage d'annonces déjà faites (Acte III de la décentralisation, cumul des mandats et report des élections locales), baisse considérable des concours financiers de l'état aux collectivités (plus de 2 milliards d'euros) et création d'un Haut Conseil aux territoires pour étoffer le millefeuille déjà si critiqué.

Pour **Catherine Morin-Desailly**, qui s'était particulièrement investie dans ces États Généraux, alors que le Gouvernement annonçait des grandes réformes, et que les États Généraux devaient instaurer le dialogue, c'est au final le statu quo.

Permanence de Seine-Maritime

8 bis, rue Alsace Lorraine - 76 000 Rouen
Tél. : 02 35 15 38 30 - Fax : 02 35 71 14 85
catherine.morindesailly@wanadoo.fr
Rendez-vous le lundi après-midi
et vendredi matin sur demande
Horaires : 9 h 00 à 12 h 30 et 14 h 00 à 18 h 00

Collaboratrices : **Sophie Bardou**
et **Anne-Sophie Deschamps**

Au Sénat

15, rue de Vaugirard
75 291 Paris CEDEX 06
Tél. : 01 42 34 29 95
Fax : 01 42 34 40 42
c.morin-desailly@senat.fr
Horaires : 9 h 00 à 12 h 30 et 14 h 00 à 18 h 00

Collaboratrice : **Hélène Détolle**

Inscrivez-vous à la lettre électronique :
catherine.morindesailly@wanadoo.fr

Retrouvez Catherine Morin-Desailly,
sur les réseaux sociaux.



À Buchy, à la Fête des drapeaux à Buchy, avec **Patrick Chauvet**, maire et conseiller général du canton de Buchy, **Charles Revet**, sénateur, **Françoise Guégot**, députée.



Inauguration de la salle des sports de Bosc-Guérand, invitée par **Michel Ledru**, maire de la commune, avec **Pascal Martin**, conseiller général du canton de Clères et **Alfred Trassy-Paillogues**, ancien député de la circonscription.

Visites des communautés de communes « Saône et Vienne » et « Entre Mer et Lin », avec **Jean-François Bloc** et **Jérôme Lheureux** - présidents des communautés de communes, **Martial Hauguel**, Conseiller général du canton de Bacqueville en Caux et les élus du territoire.



Rencontre avec les femmes maires de l'arrondissement de Dieppe, chez **Catherine Guyant**, maire de Bailleul Neuville.

Visite de l'entreprise Pêcheurs d'Islande lors d'un déplacement dans les cantons de Fécamp et de Valmont avec **Alain Bazille**, conseiller général, **Raynald Maheut**, conseiller municipal de Fécamp, **Marie-Agnès Poussier-Winsback**, conseillère régionale et les élus des cantons.



Rentrée scolaire à Quincampoix avec **Éric Herbert**, maire de la commune, **Sylvie Hanin**, adjointe au maire et **Pascal Cassiau**, directeur de l'école Saint-Exupéry.

Inauguration des travaux de restauration de la maison communale à Gonzeville avec **Hubert Roussel**, maire de la commune et **Jean-Nicolas Rousseau**, président de la communauté de communes Plateau de Caux Fleur de Lin.



Cérémonie au Havre, aux côtés d'**Édouard Philippe**, député-maire et des élus havrais, de **Charles Revet** et **Patrice Gélard** Sénateurs, et d'**Hubert Dejean de la Batie**, conseiller régional.

Retour sur...

■ Simplification des Normes

Le 12 décembre, le Sénat a finalement adopté la proposition de loi de simplification des normes applicables aux collectivités locales. **Catherine Morin-Desailly a soutenu ce texte** qui, sans résoudre la question de la proportionnalité et de l'adaptabilité de la loi à la taille des collectivités, est un début de réponse contre la lourdeur des normes.

■ Logement

Le 18 décembre dernier, après la censure du Conseil Constitutionnel motivé par le non-respect de la procédure parlementaire, le projet de loi relatif en faveur du logement a finalement été adopté. **Catherine Morin-Desailly n'a pas soutenu ce texte qui fait peser tous les efforts sur les collectivités alors même que l'état se désengage.**

■ COSAC



Vice-Présidente de la commission des affaires européennes, **Catherine Morin-Desailly s'est rendue à Chypre, du 14 au 16 octobre dernier, pour la Conférence des Organes Spécialisés dans les Affaires Communautaires (COSAC).** L'occasion, alors que l'un des débats principaux portait sur l'énergie, pour **Catherine Morin-Desailly d'intervenir sur un sujet d'avenir : les réseaux électriques intelligents.** La prochaine conférence aura lieu au mois de juin à Dublin.

■ Forum Netexplo



Catherine Morin-Desailly est récemment intervenue à l'UNESCO lors du dernier Forum Netexplo pour évoquer les enjeux et les usages émergents du numérique. Elle a remis le grand prix de l'innovation 2013 à Nanshu Lu pour son electronic tattoo.

■ LNPN

Catherine Morin-Desailly a interrogé le 5 février le ministre chargé des transports, de la mer et de la pêche sur la réalisation globale de la ligne nouvelle Paris Normandie, soit du Havre jusqu'à Roissy, afin d'améliorer la qualité du service rendu à des dizaines de milliers d'utilisateurs quotidiens et pour faire de la Normandie, la porte d'entrée de l'Ouest de l'Europe. Pour témoigner de votre soutien à la réalisation de ce grand projet, rendez-vous sur www.la-lnpp-c-maintenant.fr pour signer la pétition en ligne.